



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060090

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/04/2025 16H41 C:005340 I:05314  
V/REF : 1006403  
V/Email reçu le Mercredi 09/04/2025 à 16H41

SEMCODA  
Agence de Rillieux La-Pape  
62A, AVENUE DE L'EUROPE  
CS 30054  
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 00154  
IMMEUBLE : LE RIVOT -0154  
32/34/36, AV.EUROPE/BEETHOVEN  
54 a 66, AV. GENERAL LELERC  
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: M\_230409001-1

LOCALISATION : ALLEE N°58 LECLERC - LOGEMENT DE MME VANCELST AU 3EME ETAGE - TEL :

MOTIF : INTERVENIR POUR : RÉGLAGE DE FENETRE SALLE A MANGER

Donneur d'ordre : Mme E LASSALLE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23/04 A 13H00 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME VANCELST AU 3EME ETAGE

REGLAGE DE LA PORTE FENETRE DU SALON

ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 24/04/25 à 07H54 \_ Env oi CR/AB

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif       | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|-----------------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux | 2    | 46,04   | 46,04 |
| 1,00     | MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre   | 2    | 51,16   | 51,16 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5060090**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 97,20         |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 9,72          |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>106,92</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 1006403 du 09/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MME VANCELST Raymonde

58 AVENUE GENERAL LECLERC

69140 RILLIEUX LA PAPE

### Référence de la Demande

N°: 818 433 du 07/04/2025

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230409001-1

Téléphone : 07.45.00.67.42

00154-00008-00001-00035 H / Type 4 / 03

Etage : 03

Date entrée: 01/12/1992

### Délai

Date limite exécution : 24/04/2025

### Observations

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                                                 | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                                                           | 1,00 | 46,04 | 46,04 | 4,60   | 50,64     |
| MS00052 Réglage de fenêtre salle à manger<br>compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne,<br>gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu<br>et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions | 1,00 | 51,16 | 51,16 | 5,12   | 56,28     |

|            |        |
|------------|--------|
| Total H.T. | 97,20  |
| Total TVA  | 9,72   |
| Total TTC  | 106,92 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LASSALLE Eléna le 09/04/2025

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence  
Stéphane GAGET

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **58 AVENUE GENERAL LECLERC 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **RILLIEUX LA PAPE**

le **09/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1006403